



PROCÉDURE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UN POSTE D'AMARRAGE EN CATÉGORIE ABONNÉ (ANNUEL)

SAINT-PIERRE

L'AYGUADE

LA CAPTE

AUGUIER

DEMANDE D'INSCRIPTION INITIALE SUR LISTE D'ATTENTE

✉ **Adressez** avant le 30 septembre, une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante: Capitainerie du Port Saint-Pierre, 116 Quai Gilles Barbanson, 83400 Hyères Les Palmiers.

✉ **Complétez** le formulaire d'inscription dans son intégralité.

✉ **Joignez** un chèque de 30,00 euros en règlement des frais de gestion à l'ordre de:

"Régisseur de recettes des Bassins 1, 2 et 4"	→	Si votre demande concerne le port SAINT-PIERRE
"Régisseur de recettes du port de l'Ayguade"	→	Si votre demande concerne le port de L'AYGUADE
"Régisseur de recettes du port de La Capte"	→	Si votre demande concerne le port de La CAPTE
"Régisseur de Recettes du Port Auguier"	→	Si votre demande concerne le port AUGUIER

✉ **Vous recevrez** au mois de mars de l'année suivante, un courrier confirmant votre inscription, précisant votre numéro de dossier et votre rang sur la liste d'attente.

DEMANDE DE MAINTIEN DE L'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE

✉ **Renouvelez** chaque année votre intention de maintien sur la liste d'attente, en retournant en lettre recommandée avec accusé de réception avant le 30 septembre, le formulaire d'inscription.

✉ **Joignez** un chèque de 30,00 euros en règlement des frais de gestion à l'ordre de:
(se référer au tableau ci-dessus)

À noter

1. Les demandes sont enregistrées par le Service des ports, selon l'ordre chronologique d'inscription; sur un support informatique protégé par la loi n°78.17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

2. La liste d'attente est mise à jour annuellement. Si l'utilisateur n'a pas renouvelé son intention de maintien, son nom est retiré de ladite liste. Sans que nous puissions répondre précisément aux délais d'attente, il faut toutefois s'attendre à des délais conséquents.